

PARCOURS DE FORMATION – PERMIS B, AAC, CS

Ce document définit le programme de formation suivi par l'élève dans le cadre de la préparation à l'examen du permis de conduire de la catégorie B, conformément à la réglementation en vigueur.

1. Objectifs de la formation

La formation au permis B a pour objectif de permettre au candidat :

- De maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul,
- D'appréhender la route et de circuler dans des conditions normales,
- De circuler dans des conditions difficiles et de partager la route avec les autres usagers,
- De pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

2. Évaluation initiale

Avant l'entrée en formation, une évaluation initiale est réalisée afin de :

- Déterminer le niveau de connaissances théoriques et pratiques de l'élève,
- Estimer le volume prévisionnel d'heures de formation nécessaires,
- Proposer un parcours de formation personnalisé.

Cette évaluation comporte une partie théorique et une partie pratique.

3. Formation théorique – Code de la route

La formation théorique porte sur l'apprentissage des règles du code de la route et des bons comportements du conducteur. Elle comprend notamment :

- La signalisation et les règles de priorité,
- Les règles de circulation et de stationnement,
- Les limitations de vitesse et distances de sécurité,
- La conduite en présence d'autres usagers,
- Les effets de l'alcool, des stupéfiants et de la fatigue,
- Les notions d'écoconduite et de sécurité routière.

 La formation est validée par la réussite à l'examen théorique général (ETG).

4. Formation pratique – Conduite

La formation pratique comprend un minimum légal de 20 heures de conduite sur véhicule à double commande. Elle est organisée autour des quatre compétences réglementaires.

Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule

- Installation au poste de conduite,
- Démarrage et arrêt en sécurité,
- Utilisation des commandes,
- Tenue de trajectoire et gestion de l'allure.

Compétence 2 : Appréhender la route

- Lecture et compréhension de la signalisation,
- Positionnement sur la chaussée,
- Franchissement des intersections,
- Adaptation à l'environnement et aux conditions de circulation.

Compétence 3 : Circuler dans des conditions normales et difficiles

- Croisement et dépassement,
- Insertion et circulation sur voies rapides et autoroutes,
- Anticipation des situations à risque,
- Partage de la route avec les autres usagers.

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et responsable

- Analyse des situations de conduite,
- Prise de décision adaptée,
- Conduite autonome,
- Application des principes de l'écoconduite.

5. Préparation à l'examen pratique

La préparation à l'examen comprend :

- Des évaluations intermédiaires et examens blancs,
 - Un travail ciblé sur les difficultés rencontrées,
 - L'apprentissage du déroulement de l'épreuve pratique,
 - La gestion du stress et de la concentration.
-

6. Examen pratique du permis B

L'épreuve pratique dure environ 32 minutes et comprend :

- Une phase de conduite en circulation,
- La réalisation d'une manœuvre,
- Des vérifications intérieures et/ou extérieures du véhicule,
- L'évaluation du comportement, de la sécurité et de l'autonomie du candidat.

La réussite à l'examen permet l'obtention du permis B, assorti d'une période probatoire de trois ans.

INFORMATION HANDICAP

Réorientation vers une auto-école partenaire

Ex : Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrons ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez nous contacter par mail

